COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Adrien ARNAUD, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ
Absents excusés	Mesdames Chantal ROUILLE (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Flavienne MAZARDO-LUBAC (pouvoir donné à Thérèse JOUSSEAUME), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Richard HAAS) Messieurs Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Laurence LEVEE), Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Olivier LE CORVAISIER), Régis BEELDENS (pouvoir donné à Cédric HERNANDEZ)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2017-22

PROPOSITION DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, 1er Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Conformément à l'article 1650 A du Code Général des Impôts, Saint-Brieuc Armor Agglomération renouvelle la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) à la suite du renouvellement de son Conseil Communautaire.

La Communauté d'Agglomération nous sollicite, ainsi que les autres communes du territoire, afin de proposer des commissaires titulaires et suppléants pour siéger au sein de cette commission.

La CIID intervient en lieu et place des Commissions Communales (CCID) en matière d'évaluation des locaux commerciaux, des biens divers assimilés et des établissements industriels.

Elle est composée de 11 membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué) ;
- 10 commissaires.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A disposent que les personnes proposées doivent :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne
- Avoir 25 ans au moins
- Jouir de leurs droits civils
- Etre familiarisées avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Etre inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Saint-Brieuc Armor Agglomération présentera une liste composée de 20 titulaires et 20 suppléants, proposés par les communes, au Directeur Départemental des Finances Publiques. Celui-ci désignera les 10 commissaires et leurs suppléants parmi la liste élaborée par Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Aussi,

Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts,
Vu la demande formulée par Saint-Brieuc Armor Agglomération,

Je vous propose de désigner à Saint-Brieuc Armor Agglomération les commissaires titulaires et suppléants suivants :

⇨ *Commissaires titulaires :*

- Monsieur Alain LE CARROU - Retraité
  9 rue du Dauphiné – 22360 LANGUEUX

- Monsieur Michel BOUGEARD - Retraité
  3 rue du Bourriquet – 22360 LANGUEUX

⇨ *Commissaires suppléants :*

- Monsieur Jean BELLEC - Retraité
  22 rue des Mimosas– 22360 LANGUEUX

- Monsieur Olivier LE CORVAISIER - Cadre dans le secteur bancaire
  18 rue Louis Guilloux – 22360 LANGUEUX

Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.